

## AVESNES-LES-AUBERT : DES REGISTRES PAROISSIAUX A L'ETAT CIVIL

La Révolution a réalisé la sécularisation des actes de l'Etat Civil de tous les Français. Des "officiers publics" seraient chargés de recevoir et de conserver les actes de la vie civile "pour tous les habitants sans distinction" (titre II, article 7 de la Constitution du 3 septembre 1791). L'Assemblée Législative vota, le 30 septembre 1792, deux lois très importantes, l'une qui admettait et réglementait le divorce, l'autre qui déterminait "le mode de constater l'état civil des citoyens". Celui-ci était confié désormais aux municipalités. Dans chaque commune, le Conseil Général chargeait un ou plusieurs de ses membres de cette tâche. Contrairement à notre organisation municipale actuelle, le maire n'était donc pas officier de l'état civil, sauf à titre de suppléant, mais il le deviendra en l'an VIII, ainsi que ses adjoints.

L'application de la loi nouvelle ne fut pas des plus faciles; elle s'améliora progressivement.

extrait de L'Etat Civil par Jean Bart. Presses universitaires de France.

### PROCES VERBAL EN APPLICATION DE LA LOI

Ce aujourd'hui 3 décembre 1792, l'An premier de la République Française. Nous maire et secrétaire greffier de la commune d'Avesnes Lez Aubert, nous sommes transportés à l'église et au presbytère dudit lieu où étant, avons enlevés tous les registres de naissances, mariages et sépultures; lesquels avons clos et arrêté le présent jour et an susdit.

A. Derieux maire - Taquet secrétaire

### LE REGISTRE DE 1792

Le présent registre, contenant vingt feuillets, y compris le présent, et destiné pour les enregistrements de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse d'Avesnes lez Aubert pour la présente année mil sept cent quatre vingt douze, dans la forme prescrite par la déclaration du roi du 9 avril 1736, a été, aux termes de celle du 6 février 1737, coté et paraphé par Nous Juges du Tribunal du district de Cambrai, département du Nord, au dit Cambrai ce deux janvier mil sept cent quatre vingt douze.

### PREMIER BAPTEME DE 1792

L'an mil sept cent quatre vingt douze, le premier janvier fut baptisé par moi curé, Marie Joséphine, née à sept heures du matin même jour, fille légitime de Jean Baptiste..., fermier natif d'ici et de Marie Anne... native de Cagnoncles, parrain

Pierre Joseph...garçon libre, marraine Marie Albertine...soeur de l'enfant, qui a déclaré ne savoir écrire, le parrain a signé, le père absent.

Le premier décembre de cette même année, le curé Carlier déclare et signe son dernier baptême sur ledit registre. C'est la fin des actes religieux (baptême - mariage - sépulture) mentionnés sur ces registres appelés paroissiaux.

En cette année 1792 le dernier acte de naissance est le suivant :

L'an mil sept cent quatre vingt douze le trente décembre, les nommés François... charpentier, Joseph...avoué, natif de Valenciennes, et Victoire...native d'Avesnes Le Sec, ont déclaré la naissance d'un garçon appelé Pierre Joseph...fils dudit François...charpentier et de Marie Joseph...fileuse, fait le même jour à une heure du matin, fut baptisé à l'église dudit lieu de tout quoi avons dressé le présent acte le jour, mois et an susdit. François...a déclaré ne savoir signé.

A. Derieux, maire

#### LES OFFICIERS DE L'ETAT CIVIL

La fonction d'officier de l'Etat Civil a été remplie de janvier 1793 au 25 Ventôse an III (15 mars 1795) par François Joseph Robache officier public.

Jean Rémy Gosset rosier de profession est officier public du 4 Brumaire an III (25 octobre 1794) au 8 Frimaire an IV (28 novembre 1794) ; il déclare son fils qu'il prénomme Fraternité Rémy et signe deux fois.

L'officier public devait posséder sous la main les registres. C'est ainsi que son successeur Jean Charles Canonne agent municipal accompagné de Pierre Joseph Bécar se rend le 23 Frimaire en la maison du sieur Gosset à "effet d'enlever le présent registre que nous avons remis entre les mains dudit Canonne, pour constater l'état civil des citoyens conformément à la loi". Jean Charles Canonne signe les actes jusqu'au 21 Nivôse an VI (10 janvier 1798).

Martin Gabet agent municipal accomplit ce rôle jusqu'au 6 Messidor an VII (25 juin 1799). François Lerouge lui succède puis Laurent Lasselin adjoint municipal.

André Derieux maire signe les registres du 17 Thermidor an XII (5 août 1803) au 28 Fructidor an XIII (15 septembre 1804). Le maire Derieux décède à l'âge de 41 ans le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII. Son adjoint Jean Charles Canonne puis Pierre Taquet maire remplissent la fonction d'officier d'état civil, dont la suite ininterrompue nous amène à M. Pierre Moniez premier magistrat de la commune d'Avesnes les Aubert depuis mars 1989.

#### L'INVASION AUTRICHIENNE

En 1792, l'Europe coalisée est en guerre contre la France. En juillet 1792 les Autrichiens pénètrent dans la région de Bavai, ils occupent plusieurs cantons. L'armée de Dumouriez attaque les Autrichiens qui se replient sur les Pays-Bas, c'est la victoire des Français à Jemmapes le 6 novembre. Quelques mois plus tard en avril

1793, quatre corps ennemis autrichiens, prussiens, anglais et hollandais franchissent à nouveau la frontière. Les Autrichiens occupaient une partie du Cambrésis. Durant l'hiver 1793-1794 les armées prirent leurs quartiers d'hiver et ne livrèrent pas bataille. Notre commune ne possédant aucun caractère stratégique fut un peu en retrait; des avant-postes autrichiens sont signalés à Saint-Aubert. Mais les occupants contrôlaient notre village et y faisaient des réquisitions. La crise de ravitaillement se fit sentir, on faisait la queue dans les fermes, aussi l'hiver fut-il rude.

En parcourant le registre d'Etat Civil plusieurs actes nous sensibilisent à cette période de l'invasion autrichienne :

.Le 12 du mois de septembre 1793 an IIe, sur la déclaration à nous faite, nous sommes transportés au domicile dudit Jean Philippe Herbin âgé de 27 ans et où nous étant assuré de son décès, les déclarants nous ont dit aussi d'avoir eu le malheur d'être tué à la foire du 12 septembre au misérable ennemie entre le village de Villers en Cauchies et Saint-Aubert.

.L'an 1794 an III le 15 mois Germinal acte de décès d'un enfant d'un an que des habitants avaient en nourrice, le certificat de baptême avait été perdu à cause de l'ennemi qui se trouvait toujours dans la commune.

.L'an treize de la République le 27 de mois prairial par devant nous André Derieux maire officier de l'état civil de la commune d'Avesnes Lez Aubert, canton de Carnières, département du Nord est comparu Nicolas Canonne âgé de 50 ans mulquinier de profession demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né en cette commune le 22 octobre 1793 à minuit. Sa naissance n'ayant pas alors été constaté à cause de l'invasion ennemie...

Certains aussi donnèrent leur vie pour notre pays :

.Le 10 Nivôse an quatrième transcription du décès de Pierre Joseph Demarcq décédé le 21 Brumaire dernier à l'hôpital militaire de Loudau.

.Le 24 messidor an IV reçu extrait mortuaire de Jean Philippe Derchin capitaine à la 204 dernière brigade décédé le 28 Brumaire dernier à l'hôpital militaire de Sauterbourg.

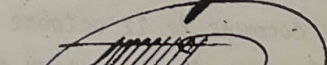
.Le 26 ventôse an X acte de décès de Jean Baptiste Legrand dédé - tué en Egypte ainsi qu'il conste d'un certificat délivré à Paris le 17 ventôse an 10 par le ministre de la guerre qui nous a été adressé.

#### LA LOI SUR LE DIVORCE

En application de cette loi, les agents municipaux avaient un pouvoir d'application de ladite loi.

1794

Au triple de la République le quatorzième jour  
 complémentaire précédant nous Jean Charles  
 Lavoisier adjoint du maire faisant les fonctions  
 d'officier public de l'état civil de la commune  
 d'Arles des cantons et municipalités  
 de l'arrondissement du Nord, fait  
 devant nous André Devieux âgé de soixante deux  
 ans pour épouse Jacques et Pierre Jacques  
 de quarante trois ans voisins tous deux demeurant  
 en cette commune lesquels nous ont déclaré  
 que André Devieux âgé de quarante et un ans  
 profession est fabricant et marié de cette  
 commune y demeurant épouse de Magdeleine  
 Capont fille dudit André Devieux et de défunte  
 Antoinette Lauer est décédé le même jour  
 à deux heures du matin en sa maison  
 fils en cette commune et ont été déclarés  
 légitimes leur en vertu de la loi  
 rendue Devieux

 J. C. Lavoisier

Devieux  
 André

Du \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ l'an dixième  
 de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de \_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_\_  
 à \_\_\_\_\_ heure du \_\_\_\_\_ fil de \_\_\_\_\_

le sexe de l'enfant a été reconnu être  
 premier témoin \_\_\_\_\_  
 second témoin \_\_\_\_\_  
 sur la réquisition à nous faite par \_\_\_\_\_  
 et ont signé \_\_\_\_\_

Constaté suivant la Loi par moi \_\_\_\_\_ Maire  
 faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, soussigné.

L'an six de la République Française le 14 vendémiaire à huit heures du matin.  
Par devant Jean Charles Canonne agent municipal de la commune d'Avesnes les  
Aubert, ont comparu en la maison commune dudit lieu S...38 ans d'une part...  
F...son épouse âgée de 34 ans...d'autre part. Lesquels...étant assistés de qua-  
tre témoins desquels S...et F...m'ont requis de prononcer la dissolution de  
leur mariage contracté le...1786 par devant Joly vicaire de cette commune.  
Vu par agent municipal susdit les attestations de S. et F. se sont abandonnés  
de l'un l'autre depuis trois ans environ étant par conséquent dans le cas de la  
cinquième partie de l'article quatre du paragraphe premier de la loi du 20 sep-  
tembre 1792 vieux style.

En vertu des pouvoirs qui me sont délégués j'ai déclaré au nom de la loi que le ma-  
riage des dits S. et F. est dissous et qu'ils sont libres de leurs professions  
et de leurs personnes comme avant mariage.

#### L'ACTE DE DECES DU MAIRE

L'an treize de la république le quatrième jour complémentaire par devant nous Jean  
Charles Canonne adjoint du maire faisant les fonctions d'officier public de l'état  
civil de la commune D'Avesnes les Aubert canton et municipalité de Carnières dé-  
partement du Nord, sont comparus André Derieux agé de soixante douze ans père et  
Pierre Taquet et Pierre Taquet agé de 43 ans voisin tous deux demeurans en cette  
commune lesquels nous ont déclaré que André Derieux agé de quarante et un an pro-  
fession est cultivateur et maire de cette commune y demeurant époux de Magdeleine  
Capont fils dudit André Derieux et de défunte Antoinette Cauvez est décédé le même  
jour à deux heures du matin en sa maison sise en cette commune et ont les déclarans  
signés avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Au registre paroissial nous lisons : le 22 septembre 1805, sépulture d'André Derieux 41  
41 ans maire dudit lieu décédé la veille administré.

.Gustave PEZIN.

avec la collaboration de Gérard CAILLARD

SOURCES : registres paroissiaux et d'état civil de la mairie d'Avesnes les Aubert.

Statistique de la population en 1790

Population 1802 habitants. Feux (foyers) 352. Individus ne payant aucune taxe 50,  
qu'une ou deux journées 12. Vieillards 44. Infirmes 44. Enfants de pauvres au-des-  
sous de 14 ans ou hors d'état de gagner leur vie 424. Total des personnes qui ont  
besoin d'assistance 545.

Archives du Nord série L 6978.

REPRODUCTIONS : .acte de décès du maire  
.formulaire d'acte de naissance.